

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

**E X T R A I T**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 29 AVRIL à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 23 AVRIL 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs. Jean-Pierre LALANNE - Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valérianne ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 18h40 - M. Michel BREAN - M. le Dr Philippe DUCHESNE - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. André DROUIN
- M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Viviane LOUME-SEIXO donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 18h40
- M. Michel BREAN donne pouvoir à Mme Laure FAUDEMÉR
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL : TABLEAUX DES EFFECTIFS AU 1/01/2014**

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que la création des emplois municipaux relève de la compétence du Conseil Municipal, par l'intermédiaire des tableaux des effectifs.

Il appartient à Monsieur le Maire de pourvoir, si nécessaire, les postes permanents vacants ou nouvellement créés afin de permettre le bon fonctionnement des services.

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable lors de sa réunion du 24 avril 2014.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS, celles de Pascal DAGES, France POUDENX, Eric DARRIERE, Sarah DOURTHE, Grégory RENDE, Julien DUBOIS et Marie-Constance BERTHELON,**

APPROUVE les tableaux des effectifs municipaux joints en annexe.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20140429-3-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 30 Avril 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».